

MÄERTERT-WAASSERBËLLEG

Commune
de MERTERT

Les membres du Conseil Communal sont invités à se réunir en date du **19 juillet 2024 à 08h00** à la **maison communale** pour délibérer sur les points de l'ordre du jour suivant :

Assermentation d'un nouveau membre du conseil communal par le Bourgmestre

Séance publique

1. Approbation des délibérations de la séance précédente
2. Approbation du nouveau tableau de préséance
3. Présentation de l'état d'avancement du projet "complexe scolaire Mertert"
4. Mopo PAG "Rue du Port", vote définitif
5. Mopo PAP-QE "Rue du Port"
6. Mopo PAG "Aire de Wasserbillig", vote définitif
7. Mopo PAP-QE "Aire de Wasserbillig"
8. Approbation d'un devis supplémentaire : Construction du "Parking Nei Mëtt"
9. Approbation d'un devis : Ouvrage contre crues subites « Widderbiërg/Rauschelsgruet »
10. Approbation d'un devis : Installation d'un nouveau tableau de distribution électrique sur le site de la Mairie à Wasserbillig
11. Approbation d'un devis : Travaux électriques dans l'atelier communal pour accueillir des panneaux photovoltaïques
12. Approbation de crédits budgétaires supplémentaires, resp. nouveaux relatifs aux points précédents
13. Convention Office Social Commun Grevenmacher pour l'année 2024
14. Approbation d'un compromis de vente : part de parcelle, rue des Romains à Wasserbillig
15. Approbations de Conventions triparties 2024 - Kabemewa Asbl (Crèche/Maisons-Relais)
16. Nomination de délégués et délégués suppléants
 - a) Délégué à la Sécurité Routière
 - b) Délégué aux Transports publics
 - c) Délégué suppléant au CIPA Grevenmacher
17. Désignation d'un nouveau membre issu du Conseil Communal dans la Commission scolaire
18. Désignation de nouveaux membres dans les commissions consultatives communales
19. Approbation de concessions de cimetière et columbariums
20. Approbation de subsides extraordinaires
21. Annonces du collège échevinal
22. Questions au collège échevinal

Séance à huis clos

23. Fixation de la rémunération d'un(e) salarié(e) à tâche intellectuelle

Ainsi arrêté à Wasserbillig, le 12 juillet 2024

Pour le collège des bourgmestre et échevins,

Le bourgmestre,

Le secrétaire,

